

publier une Declaration, qui rapelle tous ces absens dans un tems limité, passé lequel, tous ceux qui seront convaincus de porter les armes contre le Roi Philippe V. leur Souverain, seront declarez coupables du crime de Leze-Majesté, sans esperance de pardon, & leurs Biens seront confi quez.

II. Le Pape voulant ôter tout pretexte de plainte à l'Empereur, lui écrivit dernièrement, de même qu'aux deux Imperatrices, & envoya en même tems des Brefs aux Cardinaux Colonisch & Grimani, & au Sieur Rumel ci-devant Precepteur de l'Empereur, dans lesquels Sa Sainteté expliquoit fort au long la conduite irreguliere que le Comte de Lamberg a tenuë, principalement lors qu'il s'absenta de Rome; demandant ensuite que les ordres violens donnez au Sr. Davia son Nonce, de sortir de Vienne, fussent revoquez; mais cette démarche du St. Pere, n'ayant pû adoucir l'esprit de S. M. I. Sa Sainteté ordonna à son Nonce de revenir à Rome, & ce Ministre pour obéir aux ordres de son Maître, partit de Neustadt le 14. Septembre prenant la route d'Italie, où il doit être presentement arrivé.

*Lettres du  
Pape à la  
Cour de  
Vienne.*

III. La Republique de Venise, fatiguée du voisinage des Armées étrangères, qui ont ruiné & ravagé une partie de ses Etats, vient (dit-t-on) de prendre une vigoureuse resolution pour se delivrer d'un si sâcheux voisinage, en ne souffrant plus que les troupes d'un ni d'autre parti prissent des quartiers d'hiver sur les terres de sa dépendance; & pour être en état d'exécuter cette resolution, ils font lever dix mille hommes, pour les opposer

*Resolution  
des Venitiens.*